

WPR/RC39.R14 POLITIQUES NATIONALES SUR LES MEDICAMENTS

Le Comité régional,

Prenant note des résolutions WHA41.16, WHA41.17, WHA41.18 et WHA 41.19, qui traitent de divers aspects de l'application des politiques pharmaceutiques dans le domaine de la santé;

Conscient de la mise en oeuvre d'une politique nationale intégrée et globale sur les médicaments aux Philippines et de développements semblables récents dans plusieurs Etats Membres de la Région et en dehors;

- 1. DEMANDE instamment aux Etats Membres de coopérer pour mettre au point et faire appliquer les politiques nationales sur l'usage efficace et sûr des produits pharmaceutiques pour atteindre des objectifs fixés en matière de santé;**
- 2. INVITE les organisations nationales et internationales concernées, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, et surtout les organisations professionnelles, à participer à l'élaboration et à la mise en application des politiques nationales sur les médicaments qui correspondent à la situation de chaque pays;**

3. PRIE le Directeur régional de renforcer la collaboration avec les Etats Membres en matière d'élaboration et de mise en application de politiques nationales intégrées sur les médicaments qui tiennent compte de la stratégie révisée de l'OMS sur les médicaments, en donnant aux Etats Membres la possibilité de se rencontrer pour partager leur expérience dans ce domaine.

Neuvième séance, 16 septembre 1988